

## CONCOURS D'ENTREE DE LA PROMOTION N°7 (2022/S2)

### EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au Diplôme d'État d'Ambulancier, ainsi qu'à l'arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19, le jury d'admissibilité s'est déroulé le 02 mai 2022 de 13h30 à 16h30.

À l'issue de l'étude des dossiers par le jury d'admissibilité présidé par Monsieur Frédéric LODIER, directeur de l'Institut de Formation d'Ambulanciers Don Bosco Lyon, les candidats admissibles à la formation au DEA sont :

#### Liste des candidats admissibles :

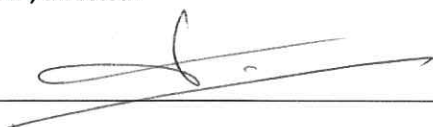
- DEKERMANDJIAN Vincent
- FERDY Christian
- MILLAN Christophe
- MONIN Maxime
- SAID Saidina
- SCARANTINO Renaud

#### Liste des candidats admissibles d'office (dispensés de l'épreuve d'admissibilité) :

- ATTALI David
- DRUET Lucas
- FAURE Aloïs
- FORT Éric
- MAILLARD Fanny
- MALLER Quentin
- MARQUES Chafika
- MORET Julie
- MURE-RAVAUD Juliette
- OLIVIERI Killian
- RICHARD Enzo
- SAVANE Moustafa
- SZYMANSKI Eve
- THELISSON Claudy
- TURQUET Thomas

Fait à l'IFA Don Bosco Lyon, le lundi 02 mai 2022.

Frédéric LODIER, directeur



Romarc BARET, formateur

